

Comité syndical du 11 avril 2016

DELIBERATION N° 16-018

Objet : Approbation du compte administratif et du compte de gestion

Le onze avril deux mille seize à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

Sont présents :

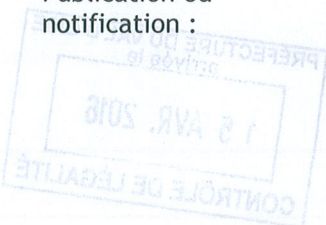
Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des trois forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Pays de France
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine

Sont excusés et suppléés :

Publication ou notification :	M. Alexandre PUEYO	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par M. Antony ARCIERO
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA ValParisis a été suppléé par M. Bernard TAILLY

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance :	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE
	M. Pierre-Edouard EON	



Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat mixte Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu l'article D. 3342-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ,
Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport n°16-018,

Après en avoir délibéré : (120 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSENTION)

ADOpte le compte de gestion 2015 du payeur départemental ;

ADOpte le compte administratif 2015 de l'ordonnateur ;

DONNE ACTE au Président de la présentation du compte de gestion de l'exercice 2015, produit par le Payeur Départemental conformément à l'article D. 3342-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

ARRETE définitivement les comptes du Syndicat en approuvant le compte administratif de l'exercice 2015 après avoir constaté la conformité de ses écritures avec les comptes de gestion, en application de l'article L. 1612-12 du CGCT.

Le Président

Monsieur Pierre-Edouard EON

